

Examen de conducteur de TAXI et de VTC Résultats Admission du 9 et 10 juin 2021

Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture de l'Aveyron.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se représenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS – ADMISSION EXAMEN du 9 et 10 juin 2021

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
178746	ATHOUMANI AZIZ	VTC
177564	BABUT MURIEL	Taxi
176057	BONNET JEAN	Taxi
177930	BORIES EDITH	Taxi
171205	COLLADOS EMMANUEL	Taxi
176761	COMBACAU PIERRE YVES	Taxi
175401	HAMAYS FREDERIC	Taxi
172612	ISSALY MATHIEU	Taxi
175473	LACOMBE KELLY	Taxi
176704	MARCANTONI PHILIPPE	Taxi
175530	PALOUS VINCENT	Taxi
176067	PINQUIER MATHIEU	Taxi
Statistiques relatives à l'examen d'admission		
	13 candidats inscrits	
	13 candidats présents	
	12 candidats admis : 92 % de réussite	
	Note moyenne à l'épreuve d'admission: 13 ,96	